

1° Il y a, d'abord, celui de la *nationalité de l'Église*. La tendance est très forte, en Angleterre, à compter tout Anglais comme membre de l'Église établie, à l'y faire rentrer, qu'il soit fidèle ou infidèle, à titre de membre laïque de cette Église. Bien que l'Église d'Angleterre ne comprenne guère, effectivement, qu'une moitié de la nation anglaise, tout Anglais, par hypothèse, fait partie de l'Église nationale,—et, *de ce point de vue*, il est de bonne politique, pour l'Église, de ne rien faire de ce qui pourrait mettre ou tenir un Anglais à l'écart de l'Église nationale. Ce désir de ne choquer aucune des préférences personnelles, de donner satisfaction à tous au sein de l'Église et de ramener à elle ceux qu'elle s'est aliénée, est, en même temps qu'un gage d'unité pour l'avenir, une gêne réelle, et peut constituer un sérieux danger.

2° Le second gros problème est celui de l'*ingérence des laïques dans le gouvernement de l'Église*. Les raisons de cette difficulté sont historiques. On ne peut prendre, dans l'Église, aucune mesure officielle qui soit contraire aux lois du royaume, et celles-ci laissent peu de chose hors de leur compétence, puisque le droit canon, tel qu'il était en vigueur en 1534, les 39 Articles et le *Prayer Book*, font partie des lois générales du royaume. Pour faire quelque chose de nouveau dans l'Église, il faut presque toujours recourir au Parlement : si l'on veut ériger une nouvelle paroisse, il faut se conformer aux prescriptions d'un des statuts passés à cet effet ; pour la création d'un diocèse, pour la réforme des tribunaux ecclésiastiques (*consistoires*), un acte du Parlement est requis. Et le Parlement ne veut rien faire. — C'est pour cette raison qu'on a commencé à préparer une constitution nouvelle de l'Église en dehors de la loi. Le peuple anglais, — sans en excepter le peuple fidèle, les anglicans même les plus pieux, — regarde comme absolument nécessaire l'existence d'un organisme analogue au Parlement (par exemple d'assemblées laïques), qui tienne la place du Parlement dans l'Église, une fois que celui-ci aura perdu sa compétence ecclésiastique. Le peuple anglais ne parvient pas à se détacher des idées parlementaires qui ont façonné son existence nationale au cours des siècles. Il ne conçoit même pas une action de l'Église sans un contrôle, en quelque